



HAL
open science

De la composition comme dispositif analogique

Mariangela Albano, Philippe Monneret

► **To cite this version:**

Mariangela Albano, Philippe Monneret. De la composition comme dispositif analogique. InVerbis, 2017, New Perspectives on Morphology, VII (2), pp.27-46. 10.7368/89079 . hal-03995885

HAL Id: hal-03995885

<https://cnrs.hal.science/hal-03995885>

Submitted on 18 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Philippe Monneret, Université Paris Sorbonne, Paris IV
Mariangela Albano, Université Sorbonne Nouvelle, Paris III

De la composition comme dispositif analogique

Résumé

Notre article a pour objet d'examiner le raisonnement analogique sous-jacent à la formation et à la structuration des mots composés. Nous nous situons dans le cadre de la linguistique analogique (Monneret, 2004, 2014, à paraître a et b) et de la psychologie cognitive (Gentner, 1983 ; Clement et Gentner, 1991 ; Gentner, Holyoak et Kokinov, 2001 ; Hofstadter, 1984, 2001 ; Hofstadter et the Fluid Analogies Research Group, 1995; Hofstadter et Sanders, 2013).

Nous traiterons le concept de fonction régularisatrice et catégorielle de l'analogie, la question de compositionnalité et de la formation des mots.

L'article se développera en trois points i) une introduction à la composition comme besoin lexical ; ii) un développement sur les considérations de Saussure et Bally ; iii) la relation intervenant entre l'analogie et la composition à l'aide des exemples en français.

Mots-clés : analogie, composition, catégorie, compositionnalité, français.

1. La composition : une solution au besoin lexical ?

La nature plurivoque du signe linguistique donne lieu à plusieurs parcours possibles dans la construction des signifiés. Cette plasticité du langage humain déclenche un besoin lexical auquel nous pouvons répondre grâce à l'invention d'un mot nouveau – c'est-à-dire la néologie, en résemantisant un mot existant par un mécanisme polysémique, ou encore, au moyen de la composition et, de manière plus générale, de la phraséologie.

La réflexion sur les unités composées que nous allons entreprendre dans notre communication n'est pas un sujet tout à fait nouveau puisque traditionnellement ce phénomène de création lexicale a été pris en considération par plusieurs linguistes. Darmesteter, par exemple, parlait des « constructions déviantes » quand il analysait l'effacement du substantif *oiseau* dans *rouge-gorge* (Darmesteter, 1874).

Aujourd'hui, parler de composition signifie décrire un procédé de formation de mots caractérisé par l'assemblage de bases entre elles. Ainsi, nous pouvons considérer la composition comme « un mécanisme morphologique qui 'construit' de nouveaux radicaux » (Polguère, 2008 : 79). Selon Polguère, « un mot-forme est formé par composition lorsqu'il résulte de la concaténation – c'est-à-dire de la juxtaposition linéaire – de plusieurs mots-formes ou radicaux » (*Ibid.*).

Les éléments constituant un mot composé sont généralement des mots qui peuvent s'employer de manière autonome dans une phrase et qui appartiennent à une classe grammaticale. Ainsi, nous pouvons constater la présence des noms composés s'écrivant en un seul mot comme, par exemple, « portefeuille » ou encore deux noms en apposition pouvant présenter deux structures différentes : adjectif + nom comme « rouge-gorge » ou adjectif + adjectif comme « sourd-muet ».

D'autres fois, nous pouvons également observer des noms qui sont complétés d'un autre nom comme « timbre-poste », des unités composées d'un verbe + complément, telles que « porte-plume » ou « réveille-matin » ou encore des séquences constituées d'un mot invariable + un nom comme, par exemple, « après-midi » ou « sous-sol ».

En préalable à l'étude de la composition, il est donc indispensable de réfléchir sur l'orthographe. Parfois les mots se présentent soudés comme dans le cas de « portemanteau », d'autres fois ils sont liés par un trait d'union comme « tire-bouchon » ou « porte-plume », d'autres encore, ils sont unis par une préposition comme « boîte à chapeaux » ou « eau de vie ». Enfin, ils peuvent également être

placés à côté par un blanc graphique comme dans l'exemple « assurance vieillesse ». Cette différenciation appelle plusieurs remarques.

Dans son livre, Polguère affirme qu'« il existe un certain flottement dans la façon dont s'orthographient les lexies composées (souvent appelées *mots composés*) ; ce flottement est le reflet du caractère flou de la frontière qui sépare parfois en français locutions et lexies composées » (Polguère, 2008 : 80). Il fait aussi remarquer que dans la majorité des manuels la composition est traitée à côté de la lexicalisation des syntagmes comme par exemple « fait divers », « pomme de terre » ou « laisser tomber ».

Il justifie cette perspective de la composition en soutenant que :

« cela s'explique par le fait que les mots-formes dont les locutions sont formellement constituées sont en quelque sorte 'dégénérés' et que les locutions tendent à se comporter comme des blocs dans la phrase, à la manière des mots-formes » (*Ibid.*)¹.

Outre à la difficulté qu'il y a, en la séparation entre composition et lexicalisation des syntagmes, il faut reconnaître l'hétérogénéité des formes de la composition, c'est-à-dire la différence entre les mots composés d'origine populaire et ceux d'origine savante. Dans le premier cas, il s'agit d'un mot composé qui montre « des bases françaises et les assemble suivant l'ordre de la syntaxe française » (Mortureux, 2013 [2004] : 53). Quant aux composés savants, ils sont des mots empruntés aux langues classiques, notamment le grec et le latin.

Mortureux, dans *La lexicologie entre langue et discours*, consacre tout un chapitre aux composés populaires et savants. Elle reconnaît que les composés populaires peuvent être distingués en « composés à base verbale » et « composés à base nominale ». Le premier est le résultat d'une nominalisation d'une séquence « conservant l'ordre des mots français, qui place le verbe devant son complément » (*Ibid.* : 54). Ainsi, le composé « compte-gouttes » montre deux bases, l'une verbale et l'autre nominale, et présente l'ordre de la phrase française. Même sur le plan sémantique, le composé est caractérisé par un caractère « partiellement compositionnel » du moment que son sens résulte prédictible et « partiellement conventionnel » car la séquence est conçue comme une unité.

Quant aux composés à base nominale, Mortureux admet qu'il s'agit de deux typologies de composés : endocentriques et exocentriques².

L'auteur insiste en affirmant que :

les composés endocentriques (tels que *porte-fenêtre* ou *procès-verbal*) sont de même niveau syntaxique que leur base sujet et attribut du sujet ; à l'inverse, les composés exocentriques (*peau-rouge*, *pur-sang*) sont le produit de la nominalisation d'un constituant de niveau inférieur (complément d'objet du verbe avoir et attribut de ce complément de ce complément dans les deux exemples ci-dessus) (*Ibid.* : 55).

Cela signifie qu'il existe des opérations syntactico-lexicales complexes dans le procédé de composition des mots. Dans cette perspective, dans les termes de Benveniste (1967 : t.2, 161), il existe une liaison entre la composition et la syntaxe. Benveniste, lui-même, après avoir analysé la composition nominale, qualifie ce procédé comme le produit « des constructions syntaxiques avec

¹ Polguère nous rappelle également que « la composition est quasiment inexistante en français en tant que mécanisme morphologique synchronique » (Polguère, 2008 : 81). À son avis, nous pouvons aborder la composition par une perspective diachronique parce qu'il s'agit de l' « apparition de nouvelles lexies » (*Ibid.*).

² Ces termes sont empruntés à la syntaxe et, plus en particulier, ils ont été introduits par Bloomfield (1933) pour exposer les deux patrons de formation que suivent les constructions syntaxiques. D'une part, l'endocentrisme est le mécanisme permettant de construire un syntagme composé de constituants immédiats dont la résultante appartient à la même classe formelle que l'un d'entre eux. D'autre part, une séquence endocentrique est formée de composants liés entre eux par un rapport de subordination ou de coordination, sans changement de catégorie lexicale ou grammaticale. L'exocentrisme sert à mettre en présence des éléments appartenant à des catégories différentes pour en former une nouvelle. Une construction exocentrique est représentée par une suite d'éléments formant entre eux une nouvelle classe formelle, différente de celle des constituants.

leur variété de prédication » (*Ibid.*). L'auteur admet que la fonction d'un mot composé est celle de « transférer au virtuel le rapport actuel de prédication énoncé par la proposition de fondement » (*Ibid.*).

Mortureux, dans son étude qui prolonge sur plus d'un point les analyses de Benveniste, reconnaît que la composition se place entre syntaxe et lexique. D'une part, le contenu de cette prédication s'inscrit dans la syntaxe ; d'autre part, la composition implique également la dimension collective qui caractérise le lexique. Elle admet que : « le nom composé, qui, comme tout lexème, est un signe, associe [un] concept (qui devient le signifié du signe) à une forme (qui devient son signifiant), et, en l'inscrivant dans le lexique de la langue, il lui assure un reconnaissance collective » (Mortureux, 2013 [2004] : 55).

La différence fondamentale entre les composés populaires et ceux savants concerne la règle de composition des unités. Comme l'écrit Mortureux : « les composés savants présentent [...] une 'voyelle de liaison' à la jonction des bases, *-o* ou *-i*, selon le modèle greco-latin (*cancérogène, anxio-gène* dans le vocabulaire médical et *insecticide, pesticide* dans celui de la chimie), et l'ordre interne classique déterminant-déterminé » (*Ibid.* : 56).

Nous assistons à la présence des bases non autonomes comme *-gène, -cide, -logie, -logue* qui sont intégrées à l'ensemble des morphèmes lexicaux en français et recouvrent une bonne partie du lexique spécialisé. Mortureux conclut qu'il existe « des mots composés associant une base d'origine grecque et une base d'origine latine (*hydravion*), ou encore une base française et une base d'origine grecque (*monoplace*) ou latine (*biplace*) » (*Ibid.*).

Ces bases non autonomes sont souvent assimilées à des affixes et on prend rarement en compte leur dimension sémantique qui, au contraire, nous révèle leur valeur dénomminative.

Il faut cependant admettre que la différence entre composés populaires et savants a laissé aujourd'hui place à plusieurs phénomènes : la synapsie, l'abréviation, la troncation, le mot-valise, la co-prédication, la siglaison et l'acronymie³.

³ Le premier phénomène, analysé par Benveniste (1966 : t.2, 175), concerne les composés qui ressemblent à des syntagmes figés : « un 'aigle pêcheur à tête blanche' pourrait être un syntagme descriptif de création occasionnelle. Mais s'il est donné dans la nomenclature zoologique comme le nom, usuel dans une certaine communauté, d'un oiseau particulier, alors *aigle pêcheur à tête blanche* devient en français de Nouvelle-Calédonie une dénomination synaptique à enregistrer dans le lexique de cette science et de cette communauté ». Selon Mortureux (2013 [2004] : 58-59), il existe la possibilité de réactiver des mots composés de nature savante. En premier lieu, nous pouvons les abrégier comme dans le cas de « télévision » qui devient « télé ». En deuxième lieu, les bases issues par abréviation des noms composés représentent les bases pour former de nouveaux mots comme pour « téléspectateur ». Dans le domaine de l'abréviation, nous pouvons également faire référence à la troncation et à l'homonymie. D'une part, il existe « une forme tronquée d'une ou des deux bases, sans que celle-ci se soit autant lexicalisée sous cette forme abrégée » (*Ibid.*). Un exemple est « héliport », forme tronquée de deux mots : « hélicoptère » et « aéroport ». D'autre part, nous pouvons assister au phénomène de l'homonymie, c'est-à-dire au processus permettant de créer « des homonymes appartenant à des catégories lexicales différentes, bases autonomes et éléments de mots construits » (*Ibid.*). C'est le cas d'« auto- » qui peut représenter l'origine du pronom grec « soi-même » dans « autonome » ou « autodidacte » ou il peut être la réactivation de la forme abrégée « auto » dans « auto-école » ou « autoradio ». Enfin, cette réversibilité des bases savantes est caractérisée par la « démotivation » qui est un procédé produisant des unités composées de plusieurs abréviations ou troncations qui ont perdu leur motivation. Ainsi, comme il nous le propose Mortureux (*Ibid.*), l'adjectif français « télé-génique » est composé de « télé- » provenant du nom « télévision » et du suffixe « -génique » dont l'origine est « photogénique ». L'évolution de la langue française nous a permis d'assister à des nouvelles formes de composition servant toujours à limiter la longueur des mots. Dans ce contexte, nous observons « le mot-valise », c'est-à-dire une forme de « télescopage de deux bases, dont chacune est tronquée, mais dans des conditions telles que le mot crée conserve un segment commun aux deux bases » (*Ibid.* : 60). Ainsi, le mot « informatique » est le résultat de la rencontre du nom « information » et de l'adjectif « automatique ». Un phénomène similaire est représenté par des mots comme « photocopillage » ou « télématique ». Dans le premier cas, nous assistons à une forme de troncation savante qui réactive un mot-valise déjà existant avec un autre substantif, comme « photocopie » et « pillage ». En revanche, le deuxième cas montre une modalité de formation « qui tient à la fois, pour les signifiants, de la composition savante par troncation, et pour les signifiés, de la co-prédication » (*Ibid.* : 62). Ainsi, « télématique » regroupe le mot « télécommunication » et le mot-valise « informatique ». Le dernier ensemble issu de la composition est représenté par « la siglaison » et « l'acronymie ». D'une part, on prend en compte l'abréviation d'une suite des mots formée par les initiales comme, par exemple, CAPES pour « Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Secondaire.

2. La composition : entre Saussure et Bally

La question de la production d'unités linguistiques nouvelles renvoie à une interrogation sur la systématisme de l'analogie. C'est ce sur quoi insiste à juste titre, Saussure (1967 [1916] : 221-237 et 242-245). L'auteur décrit l'analogie comme un procédé qui « s'exerce en faveur de la régularité et tend à unifier les procédés de formation et de flexion » (*Ibid.* : 222).

En effet, une forme dite analogique est :

une forme faite à l'image d'une ou plusieurs autres d'après une règle déterminée. Ainsi le nominatif latin *honor* est analogique. On a dit d'abord *honōs* : *honōsem*, puis par rotacisation de l's *honōs* : *honōrem*. Le radical avait dès lors une double forme ; cette dualité a été éliminée par la forme nouvelle *honor*, créée sur le modèle de *ōrātor* : *ōrātorem*, etc., par un procédé [...] que nous ramenons dès maintenant au calcul de la quatrième proportionnelle *ōrātorem* : *ōrātor* = *honōrem* : *x*, *x* = *honor* [...] pour contrebalancer l'action diversifiante du changement phonétique (*hōnos* : *honōrem*), l'analogie a de nouveau unifié les formes et rétabli la régularité (*honor* : *honōrem*) (*Ibid.* : 221-222)⁴.

Telle est la définition de Saussure qui prend en considération une transformation d'ordre phonétique mais qui ne manque pas de souligner que l'analogie peut être également un phénomène psychologique et grammatical car « elle suppose la conscience et la compréhension d'un rapport unissant les formes entre elles » (*Ibid.* : 226).

À cela Saussure ajoute le concept d'agglutination, c'est-à-dire la tendance des mots à se souder en unités inanalysables. C'est ainsi que :

l'agglutination consiste en ce que deux ou plusieurs termes originellement distincts, mais qui se rencontraient fréquemment en syntagme au sein de la phrase, se soudent en une unité absolue ou difficilement analysable. Tel est le processus agglutinatif : processus, disons-nous, et non procédé, car ce dernier mot implique une volonté, une intention, et l'absence de volonté est justement un caractère essentiel de l'agglutination (*Ibid.* : 242).

L'agglutination peut souder deux mots comme *tous* et *jours* qui deviennent *toujours* ou *au jour d'hui* qui se transforme en *aujourd'hui* ou encore des sous-unités d'un mot comme dans le cas du superlatif indo-européen **swād-is-to-s* cité par l'auteur (*Ibid.* : 243)⁵.

Même si les deux mécanismes linguistiques concernent la formation des mots, nous pouvons observer que Saussure ne néglige pas une description du processus de formation des mots composés. Notre auteur affirme que la différence entre l'agglutination et l'analogie émerge dans la manière à travers laquelle les mots s'établissent : « dans l'agglutination deux ou plusieurs unités se confondent en une seule par synthèse (par exemple encore, de *hanc horam*), ou bien deux sous-unités n'en forment plus qu'une [...] au contraire l'analogie part d'unités inférieures pour en faire

D'autre part, les acronymes offrent la possibilité de travailler sur le résultat du sigle en évitant les homonymies ou un problème de prononciation. C'est le cas de « COURLY » (*Ibid.* : 63) explicitant la séquence « COmmunauté URbaine de LYon ».

⁴ Saussure résume le fait analogique dans une formule efficace. Il affirme que « tout fait analogique est un drame à trois personnages, qui sont : 1° le type transmis, légitime, héréditaire (par exemple *honōs*) ; 2° le concurrent (*honor*) ; 3° un personnage collectif, constitué par les formes qui ont créé ce concurrent (*honōrem*, *ōrātor*, *ōrātorem*, etc.) » (Saussure, 1967 [1916] : 224).

⁵ Selon l'auteur, l'agglutination comprend trois phrases diversifiées. La première représente la « combinaison de plusieurs termes en un syntagme, comparable à tous les autres » (*Ibid.* : 243) ; la deuxième phrase est appelée « agglutination » car elle est la synthèse des éléments du syntagme en une unité nouvelle. Saussure affirme que « cette synthèse se fait d'elle-même, en vertu d'une tendance mécanique : quand un concept composé est exprimé par une suite d'unités significatives très usuelle, l'esprit, prenant pour ainsi dire le chemin de traverse, renonce à l'analyse et applique le concept en bloc sur le groupe de signes qui devient alors une unité simple » (*Ibid.*). Enfin, la troisième est caractérisée par « tous les autres changements susceptibles d'assimiler toujours plus l'ancien groupe à un mot simple : unification de l'accent (vért-jús → verjús), changements phonétiques spéciaux, etc.. » (*Ibid.*).

une unité supérieure. Pour créer *pāg-ānus*, elle a uni un radical *pāg-* et un suffixe *-ānus* » (*Ibid.* : 243-244).

De plus, si l'agglutination concerne le domaine syntagmatique puisque son action se concentre sur un groupe donné ; l'analogie, à l'inverse, est connectée aux séries associatives et aux syntagmes. Une dernière différence repose sur le fait que l'agglutination représente quelque chose de mécanique « où l'assemblage se fait tout seul » (*Ibid.* : 244) et, différemment, l'analogie peut être considérée comme « un procédé, qui suppose des analyses et des combinaisons, une activité intelligente, une intention » (*Ibid.*).

Dans ce cadre, il faut se rappeler, selon Saussure, que les constructions par agglutination montrent « la cimentation lente d'éléments qui, en contact dans un syntagme, ont subi une synthèse pouvant aller jusqu'au complet effacement de leurs unités originelles » (*Ibid.*). En revanche, les constructions de nature analogique représentent un « agencement obtenu d'un seul coup, dans un acte de parole, par la réunion d'un certain nombre d'éléments empruntés à diverses séries associatives » (*Ibid.*). Ainsi, l'exemple proposé pour l'agglutination sera le latin « *potis sum* », fr. « je suis le maître », tandis que les mots, comme « signifier » ou « agriculteur », sont des constructions analogiques.

Dans ce contexte, les mots composés et dérivés doivent être considérés comme des produits d'un procédé analogique. Saussure veut cependant préciser que l'agglutination et l'analogie se combinent au niveau diachronique et que, par exemple, le composé grec *hippó-dromo-s* se forme par agglutination à partir des désinences de l'indo-européen « mais c'est l'analogie qui en a fait une formation productive avant la soudure absolue des éléments » (*Ibid.* : 244-245).

Il conclut que : « c'est par l'intervention de l'analogie que l'agglutination crée des types syntaxiques et travaille pour la grammaire ; livrée à elle-même, elle pousse la synthèse des éléments jusqu'à l'unité absolue et ne produit que des mots indécomposables et improductifs (type *hanc hōram* → *encore*), c'est-à-dire qu'elle travaille pour le lexique » (*Ibid.*).

Cette forme de régularité, au sens paradigmatique, au sein de la langue française est également traitée par Bally (1951 [1909]). Plus spécifiquement, l'auteur trace l'action de ce qu'il appelle « instinct étymologique et analogique » dans l'analyse des locutions composées.

D'une part, l'instinct étymologique représente une force tendant « à relier entre eux les mots ou les éléments constitutifs des mots, en considérant leur forme extérieure et non leur rapport avec l'idée dont ils sont les symboles » (*Ibid.* : 32).

D'autre part, l'action analogique est une forme d'exagération de l'instinct étymologique (*Ibid.* : 38). En empruntant les mots de Bally, « l'instinct étymologique crée des sens inexistants [...] l'instinct analogique crée des formes ; au fond le résultat psychologique est le même » (*Ibid.* : 38-39). Ainsi, il nous offre l'image d'un étudiant étranger face à des formes verbales avec le préfixe *re-* qui indique généralement la répétition d'une action annoncée par le verbe.

Selon l'auteur, si l'étudiant applique cette signification à tous les verbes préfixés à l'aide de *re-*, il donnera lieu à la création d'un sens inexistant et « c'est son instinct étymologique qui l'induit en erreur : ainsi 'relire' est conforme au sens vivant du préfixe, mais 'remarquer' dans son sens le plus courant, ne se décompose pas en 'marquer de nouveau', ou plutôt il ne se décompose pas du tout » (*Ibid.* : 39). En plus, Bally nous prévient que si l'étudiant va rapprocher ce préfixe à des verbes qui ne l'admettent pas, il sera dans le domaine de la création de mots et il « sera victime de l'analogie : ainsi revenir, retourner, remonter, etc. peuvent faire croire qu'on dit aussi raller, refuir, ce qui n'est pas » (*Ibid.*).

La conception de Bally fait déjà apparaître ce qu'en termes actuels, on appellerait « pensée analogique » (Gentner, 1983 ; Clement et Gentner, 1991 ; Gentner, Holyoak et Kokinov, 2001 ; Hofstadter, 1984, 2001 ; Hofstadter et the Fluid Analogies Research Group, 1995 ; Hofstadter et Sanders, 2013).

En effet, ces deux instincts nous semblent des processus analogiques qui répondent au besoin – dicté par notre système cognitif – de pluraliser les formes. Dans ce contexte, l'analogie, avec sa fonction régularisatrice, représente une similarité structurelle. Par conséquent, « découvrir ou

inventer une analogie entre A, B et C revient à établir une structure commune à A, B et C, ce qui, à son tour, équivaut à faire une généralisation sur A, B et C » (Itkonen *in* Pamies *et al.*, 2016 : 5). Cela signifie – comme nous le verrons dans le paragraphe prochain - que l’analogie non seulement répond à un déficit grammatical et/ou lexical mais elle est un phénomène émergent de la cognition humaine, strictement lié à la généralisation, à la catégorisation et à l’iconicité.

3. Pour une linguistique analogique

Parmi les affirmations qui viennent d’être exposées, certaines sont cruciales pour comprendre le rôle émergent de l’analogie. Toutefois, il nous semble utile d’évoquer qu’à partir des recherches en psychologie (Piaget, 1975) et sur l’intelligence artificielle (Evans, 2000), l’analogie est considérée comme un élément fondamental du raisonnement du moment qu’elle permet d’identifier des structures relationnelles similaires dans des contextes différents et pour transférer l’information d’un contexte à l’autre (Holyoak et Thagard, 1995).

À partir des études de Gentner (1983 ; Clement et Gentner, 1991 ; Markman et Gentner, 1993 ; Gentner *et al.*, 2001), on commence à parler de similarité, catégorisation, structuralité et systématité du mécanisme analogique. Plus spécifiquement, les résultats du projet *Humans. The Analogy-Making Species* (de 2006 à 2010), divulgués et commentés en français par Monneret (à paraître : a), nous semblent décisifs pour la compréhension de l’approche analogique.

C’est à cet égard que l’analogie peut être définie comme un procès cognitif dont le rôle est « d’élaborer et de traiter les relations de similarité à partir de l’ensemble des informations externes et internes auxquelles l’organisme est confronté » (*Ibid.*).

Monneret attire à juste titre l’attention sur le fait que nous pouvons essentiellement observer deux approches de l’analogie : l’une fonctionnelle et l’autre descriptive (Monneret, à paraître : b).

Si la première sert à comprendre les fonctions d’une analogie, en revanche, la deuxième permet d’analyser les éléments qui participent au sein d’une relation analogique comme, par exemple, la nature des éléments, le niveau de la relation analogique, sa structure, sa profondeur, son ontologie ou encore le degré de sédimentation d’une analogie.

Pour comprendre pleinement la complexité de la pensée analogique, l’auteur tente de définir les entités qui comblent les variables *x et y* dans une relation analogique, et pour cela il met en évidence une ontologie minimale de référence constituée par plusieurs éléments : le monde mental des représentations, des signifiés et des concepts ; le monde extra-mental corporel où sont mis en lumière les procès phono-articulatoires, acoustiques, visuels et gestuels ; et le monde extra-mental et extra-corporel composé des entités et des événements⁶.

Cette ontologie minimale permet de conclure qu’au sein de la description linguistique cohabitent cinq éléments fondamentaux : les événements sens-moteurs où l’on rencontre la production et la réception du signifiant ; le signifiant ; le signifié ; le concept et la réalité externe. À partir de ces cinq éléments, l’auteur élabore vingt-cinq typologies de similarité que l’on peut résumer dans le schéma suivant :

« similaire à »	ESM	signifiant	signifié	concept	réfèrent
ESM	homogène				
signifiant	hétérogène	homogène			
signifié	hétérogène	hétérogène	homogène		
concept	hétérogène	hétérogène	hétérogène	homogène	
réalité externe	hétérogène	hétérogène	hétérogène	hétérogène	homogène

⁶ Selon la manière de percevoir ces trois mondes, on aura des approches philosophiques différentes, et le théoricien prend en considération l’approche phénoménologique, où l’on admet une relation analogique et une influence réciproque entre quatre types d’identité : le signifiant, le signifié, le phone et le réfèrent (Monneret, à paraître : b). Le réfèrent d’une expression linguistique peut appartenir soit à la réalité externe quand il s’agit d’une entité ou d’un événement qui existe réellement, soit au monde mental quand le réfèrent a un statut de représentation qui élabore la représentation de quelque chose d’inexistant, d’imaginaire, ou d’une entité mentale (Monneret, à paraître : a).

Tab. 1

Sur la base de ce schéma, on aura donc une analogie homogène si la similarité a lieu entre deux entités de même nature ; si c'est le contraire, l'analogie sera hétérogène.

En général, les analogies homogènes concernent certains phénomènes linguistiques importants. Si, par exemple, on a une analogie entre les événements sens-moteurs, on est devant une synesthésie. L'analogie entre signifiants renvoie, en revanche, aux cas de la paronomase ou de la rime, et l'analogie entre signifiés correspond aux cas de polysémie, de paronomase ou de synonymie.

Les deux derniers types d'analogie concernent l'analogie entre concepts et l'analogie entre des réalités externes. La première renvoie aux hiérarchies conceptuelles et, différemment, la deuxième correspond aux procès de catégorisation et de conceptualisation.

Les analogies hétérogènes sont présentes dans trois cas :

- dans l'iconicité, quand il y a un rapport entre signifiant et phone ou entre signifiant et référent ;
- dans l'analogie cognitive, quand la relation est établie entre un signifié (concept) et un référent ;
- dans l'analogie phono-articulatoire, quand il est présent un rapport entre signifiant et phone.

Après cette différenciation, Monneret (à paraître : b) élabore un deuxième schéma où il admet l'existence des analogies homo-hétérogènes, comme on peut l'observer dans le graphique suivant :

« est analogue à »	Signifiant	signifié	Phone	Référent
Signifiant	homogène homo- hétérogène	hétérogène	hétérogène	hétérogène
Signifié	hétérogène	Homogène homo- hétérogène	hétérogène	hétérogène
Phone	hétérogène	hétérogène	Homogène homo- hétérogène	hétérogène
Référent	hétérogène	hétérogène	hétérogène	Homogène homo- hétérogène

Tab. 2

On voit donc qu'il y a une espèce d'hétérogénéité à l'intérieur de l'homogénéité analogique car deux entités qui appartiennent au même 'monde' peuvent aussi être perçues d'une manière hétérogène.

Toutefois, en observant le graphique il est possible de noter qu'il existe fondamentalement quatre types d'analogie homo-hétérogène :

- analogie entre signifié invisible et signifié visible dans les cas de la métaphore, dans l'analogie didactique et dans l'analogie argumentative ;
- analogie entre des référents dans le cas de l'analogie formelle ;
- analogie entre deux signifiants ;
- analogie entre deux phones.

Après avoir observé la nature des éléments constitutifs d'une analogie, il faut déterminer à quel niveau cette dernière a lieu et, en général, on part d'un niveau bas lié à la sensorialité pour arriver à un niveau plus haut lié, au contraire, au monde conceptuel.

En outre, selon Monneret, il est intéressant d'observer la structure de l'analogie, qui peut donner lieu à des analogies de type binaire ou à des analogies propositionnelles. Les premières concernent les similarités entre attributs ; au contraire, les secondes concernent une similarité entre structures (Monneret, 2004).

4. L'apport de la linguistique analogique à la compréhension de mots composés

On ne s'étonne pas que la systématique de l'analogie puisse également rejoindre le concept de composition. Elle intervient sur le plan morphologique et sémantique : d'une part, au sein de la fabrication d'unités lexicales complexes et, d'autre part, dans la modification de la dénotation de certaines lexies composées.

Les mots composés construisent des catégories nouvelles et ils nous semblent, à côté de ce qu'on appelle « phraséologie », des solutions pour construire des catégories. En effet, un mot composé représente le dernier terme issu de la combinaison entre deux catégories préexistantes et de leur intégration.

BIBLIOGRAPHIE

- Bally, C. (1951 [1909]), *Traité de stylistique française*, vol. 1, Genève, Librairie Georg & Cie.
- Hofstadter D. and the Fluid Analogies Research Group (1995), *Fluid Concepts and Creative Analogies. Computer Models of the Fundamental Mechanisms of Thought*, Basic Books.
- Fischer, O. (2000) « Grammaticalisation : unidirectionnelle, non-réversible? Le cas de *to* before infinitive in English », Fischer, O., Rosenbach, A., Stein, D. (Eds.), *Pathways of change : grammaticalization in English*, Amsterdam, John Benjamins, p. 149-169.
- Fischer, O, Nänny, M. (1999) « Introduction. Iconicity as a creative force in language use », Fischer, O, Nänny, M. (eds), *Form miming meaning*, Amsterdam, John Benjamins, p. XV-XXXVI.
- Gentner, D. (1983) « Structure-mapping : A theoretical framework for analogy ». *Cognitive Science* 7: 155-170.
- Gentner D. et Markman A.B. (1997) « Structure-mapping in analogy and similarity », *American Psychologist*, 52 : 45-56.
- Gentner D., Holyoak K.J., and Kokinov B. (eds.) (2001) *The Analogical Mind: Perspectives from Cognitive Science*. Cambridge, MIT Press.
- Gentner, D. et Smith, L. (2012) « Analogical reasoning », in V. S. Ramachandran (Ed.) *Encyclopedia of Human Behavior* (2nd Ed.), pp. 130-136, Oxford, Elsevier.
- Haiman, J. (2003) « Iconicity », in *Encyclopedia of Cognitive Science*. Ed. Nadel, L., ed. London: Nature Publishing Group.
- Hofstadter, D. (2001) « Analogy as the core of cognition », in Gentner, D., Holyoak, K. J., Kokinov, B. N. (2001), *The Analogical Mind : Perspectives from Cognitive Science*, M.I.T. Press, p. 116-144.
- Hofstadter, D. et Sander, E. (2013) *L'Analogie, cœur de la pensée*, Paris, O. Jacob.
- Itkonen, E. (2005) *Analogy as Structure and Process, Approaches in linguistics, cognitive psychology and philosophy of science*, Amsterdam, John Benjamins.
- Sander, E. (2000) *L'Analogie, du naïf au créatif*, Paris, L'Harmattan.
- Mel'čuk, I. (2004), « La non-compositionnalité en morphologie linguistique », *Verbum*, 26(4), 439-458.
- Monneret, Ph. (2014), « L'iconicité comme problème analogique », *Le Français Moderne*, 1, p. 46-77.
- Monneret, Ph. (2015, à paraître), « Principes de linguistique analogique », in Monneret Ph. et Mejri S. (éds.), *Langage et analogie* 1, Paris, Editions Lambert-Lucas.
- Tomasello, M. (2009), "The usage-based theory of language acquisition", in Edith L. Bavin (éd.), *The Cambridge Handbook of Child Language*, Cambridge University Press, p. 69-88.